

La politique budgétaire s'écarte de plus en plus de la programmation initiale dans un contexte mondial de croissance atone

Rexecode présente ses perspectives économiques mondiales et françaises pour 2020 ainsi que son analyse de la politique économique actuelle du gouvernement, marquée par un nouvel infléchissement par rapport à la trajectoire initiale des finances publiques définie dans la loi de programmation de janvier 2018.

➤ Des perspectives mondiales atones en 2020

Rexecode retient un scénario de **croissance mondiale modérée : 3 % en 2020 après 2,9 % en 2019** et 3,6 % en 2018.

Le **ralentissement économique en cours aux Etats-Unis se prolongerait** en 2020 (1,4 % contre 2,2 % en 2019) ainsi qu'en **Chine (5,7 % contre 6,1 % en 2019)**. Dans ce contexte de croissance mondiale atone, la **probabilité d'un rebond de croissance de la zone euro paraît faible (1,0 % vs. 1,1 % en 2019)** – le Brexit pesant en outre sur la croissance à court-terme du **Royaume-Uni (0,6 % contre 1,1 % en 2019)**.

Un **point de vigilance** concerne l'**évolution des profits des entreprises** en raison d'une progression salariale plus forte du fait des pénuries de main-d'œuvre et du taux de chômage bas dans plusieurs grands pays, de gains de productivité faibles et d'une inflation très contenue.

➤ La croissance française (1,2 %, en 2020) serait proche de la croissance potentielle

Rexecode retient une perspective de **croissance française à 1,2 % en 2020, après 1,3 % en 2019, proche de la croissance potentielle**.

Les **dépenses d'investissement, qui ont été le premier moteur de la croissance en 2018 et en 2019, sont en voie de ralentissement**, du fait des entreprises et des administrations publiques (en raison du cycle électoral municipal).

Les **dépenses de consommation des ménages, qui ont progressé moins que le pouvoir d'achat de leur revenu en 2019, accéléreraient légèrement par rapport à leur revenu réel en 2020**. Celui-ci sera **soutenu par la stimulation budgétaire et fiscale** associée aux mesures annoncées à la suite du mouvement des gilets jaunes. Il sera en revanche freiné par le **ralentissement des revenus d'activité**, l'emploi voyant sa croissance se modérer. Dans ce contexte, le **recul du taux de chômage** (au sens du BIT) **serait plus lent**. Le taux reviendrait à **7,9 % en moyenne en 2020** après 8,2 % en 2019.

Plusieurs points de vigilance demeurent. La **stabilisation des parts de marchés de la France, relevé par Rexecode demeure fragile, alors par ailleurs que la croissance fléchit en Europe**. La politique monétaire européenne, et plus généralement dans le monde **les taux d'intérêt très bas, stimulent l'endettement et gonflent la valeur des actifs financiers, créant un risque d'instabilité, voire de corrections financières**.

➤ **Une discipline budgétaire relâchée par rapport aux ambitions initiales du quinquennat**

Le projet de loi de finances pour 2020 marque un nouvel **infléchissement de la trajectoire budgétaire par rapport à la programmation définie au début du quinquennat** (loi de programmation de janvier 2018).

Pour l'année **2020, la prévision de déficit est revue à -2,2 % du PIB, alors qu'elle était de -1,5 %** (pour 2020) dans la loi de programmation de janvier 2018. **La cible de déficit pour 2022 est ramenée de -0,3 % à -1,5 % du PIB.**

La réduction du déficit est nulle de 2019 à 2020 (si l'on met à part le cumul exceptionnel CICE-allègement en 2019), alors que le déficit était censé diminuer de 0,5 point en 2020 dans la programmation initiale.

L'effort structurel d'économies de dépense publique (hors effet des taux d'intérêt sur le service de la dette) cumulé sur la période 2018-2020 **serait de 0,7 point de PIB**, soit une réduction de près de la moitié par rapport à la programmation initiale (1,3 point de PIB).

Le projet de Budget pour 2020 prévoit des baisses de prélèvements obligatoires de l'ordre de 15 milliards d'euros par rapport à 2019, aux deux tiers au bénéfice des ménages. Au total, si on compare **2020 à 2017, les mesures du gouvernement auront conduit à une diminution des prélèvements obligatoires sur les ménages de près de 18 milliards d'euros et à une hausse des prélèvements sur les entreprises de l'ordre de 3,5 milliards d'euros.**

*

* *

Le gouvernement cherche sans doute un compromis entre différents impératifs : l'impératif **politique** (réponse aux aspirations – contradictoires – de baisses de prélèvements et de hausses de dépenses), l'impératif **budgétaire** (maintenir une trajectoire soutenable des finances publiques), l'impératif **macroéconomique** (fiscalité du capital, réformes du marché du travail, baisse de l'impôt sur les sociétés).

Les premières réformes du quinquennat (fiscalité du capital, marché du travail) renforceront progressivement la croissance potentielle. Cependant, les mesures budgétaires de 2019 et 2020 ne contribuent pas à desserrer les freins structurels à la croissance française (compétitivité dégradée, désindustrialisation). En relâchant l'effort d'économies de dépenses, le gouvernement se prive de marges de manœuvre budgétaire pour prolonger les efforts menés lors du quinquennat précédent en termes d'allègements des prélèvements sur les coûts des entreprises. En particulier, aucune baisse des impôts de production, dont le poids est nettement plus important que chez nos concurrents européens, n'est inscrite à ce stade.

Contact presse : Camille Formentini / 01 80 48 14 80 / cformentini@footprintconsultants.fr